

# **AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL**

Le rôle du Conseil départemental des Ardennes



L'aménagement foncier est une compétence des Départements, en application de la loi relative au développement des territoires ruraux. Il s'appuie à la fois sur le Code rural et le Code de l'environnement.

L'opération est initiée par le Conseil départemental à la demande de la commune ou du maître d'ouvrage de grands travaux publics (autoroute par exemple).

L'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) permet de regrouper, sous forme d'unités foncières cohérentes ou de grandes parcelles restructurées, des propriétés initialement morcelées et dispersées.

## LES OBJECTIFS

### Différence avec un remembrement ?

→ Meilleure prise en compte de l'environnement



## LES ACTEURS



L'opération est pilotée par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF), sous la responsabilité du Conseil départemental.

# LES ÉTAPES

---

## 01

Étape préalable  
(2 ans)

Étude  
d'aménagement

Mode et périmètre  
d'aménagement

Enquête  
publique

CD08 renonce ou  
ordonne l'opération

## 02

Étape opérationnelle  
(3 ans)

Classement  
des parcelles

Consultation des  
propriétaires

Nouveau parcellaire  
et programme des  
travaux connexes

Étude d'impact et  
enquête publique

## 03

Étape finale  
(1 an)

Prise de  
possession

Transfert de  
propriétés

Arrêtés de clôture et  
de protection

# LES TRAVAUX CONNEXES

---

On entend par travaux connexes les travaux d'intérêt collectif tels que chemins, fossés, haies, etc.



# AFAF SERY

1 OPÉRATION CLÔTURÉE EN 2014

**1.329**  
hectares



**1.517**  
parcelles avec une  
surface moyenne de **0,88** hectare

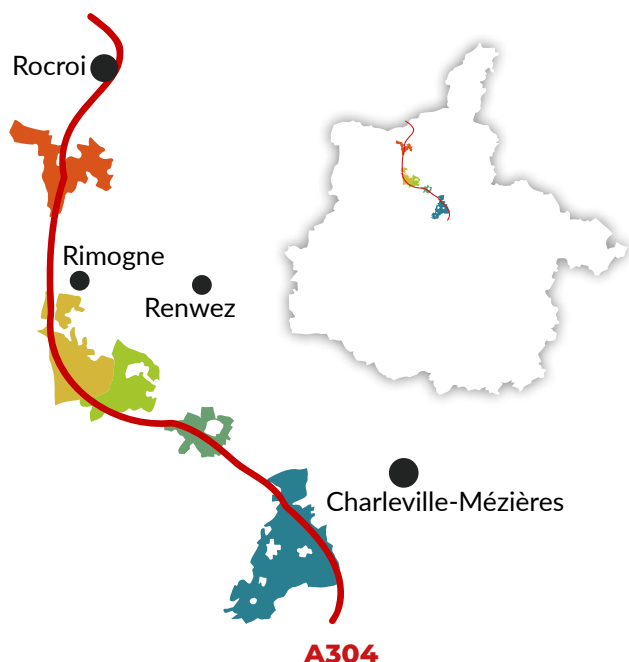


**513**  
parcelles avec une  
surface moyenne de **2,60** hectares

Cette opération a permis de réelles améliorations à l'échelle du territoire en diminuant le linéaire de chemins desservant les parcelles de 44 à 30 km.

# AFAF A304

5 OPÉRATIONS CLÔTURÉES EN 2018 ET 2019



**4.220**  
hectares

**130**  
exploitations agricoles

**13**  
communes  
concernées

**75**  
réunions de commission  
d'aménagement foncier

+ de  
**1.500**  
propriétaires

**1.763.000 €**  
consacrés aux frais d'études  
et de géomètre